Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

73047 Objet

Aménagement des accès du Complexe Scolaire de la Triloterie.

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

.14 mars 1973

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de présents ... 1.8.....

Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

dix neuf mars

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsieur TETARD

Etaient présents: MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULIN, DOMECQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés: MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents: MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTREAU, DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de ROYAN ayant décidé de terminer les travaux des voies d'accès au Complexe Scolaire de la Triloterie, la Commission des Travaux et de l'Urbanisme, réunie le 25 Octobre 1972, a proposé de confier ces travaux à l'Entreprise ROTRACO, sise à ROYAN, 36, Avenue du Maine-Arnaud, dont les propositions ont été retenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Our l'exposé de M. le Rapporteur

- VU les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret nº 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret nº 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret nº 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, par délégation, à signer un marché de gré à gré ovec la Société ROTRACO, 36, Avenue du Maine-Arnaud à ROYAN, inscrite au Registre du Commerce de MARENNES sous le n° 61 B 5 et à l'I?N.S.E.E. sous le n° 340-17-306-0032 pour l'aménagement des accès du Complexe Scolaire de la Triloterie.

- Que le montant du marché est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS (60.000 Frs) dont T.V.A. 8.980 F au taux de 17,6 % le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de CINQUANTE ET UN MILLE VINGT FRANCS (51.020 Frs).
- Que les prix unitaires seront établis par référence aux bordereaux de prix de l'adjudication de travaux issue de la consultation du 7 Décembre 1972.
- Que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 901 du budget primitif de l'exercice en cours.

19 Mars 1973 Fait et Déliberé à ROYAN, le Ont signé au registre MM. les Membres présents. Fig. 7: 0:75, 0:3:

a by Residence of man

POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Maire l'Adjoint Délégué,



Le Sous-Préfet,

or a war for the new to the many and drawn a rest - the man error

the based that is a first to be an experienced offers an lease a rewrite (1, see two

n all I selle de l'altre de la late de la late de la figure de la figu

-r. B. s. ghi. . bekestion a mondin e a mackini be

over at the recognition and also be a present to the present of th

C grap

De const. only

grange Europe Militar